



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021**  
**rédigé par le groupe J'Aime Le Rouret**

Présents liste majoritaire : MM. LOMBARDO - CASCIANI - CHESTA - LATY - DELORME (proc. de Mme GARCIA) - LESNE (proc. de Mme GONZALES) - DROUARD - FISCHER - BARLET (proc. de M. DUBBIOSI) - HATTIGER - NOSSARDI (arrivé à 19 h 35) - Mmes ZEROUAL POMERO (proc. de Mme GUILLAUD) - GENET - WENZINGER - PANNEAU - GUILLEMIN - SKYRONKA - BOURJADE - MELLERIN

Présents liste minoritaire : Mmes BALZAN - BOINNARD BERNA - FECOURT - M. DEBEIRE  
Approbation du PV de la séance de CM du 24 février 2021

Présence de M. Saulnier, DGS et Adriane son assistante, Mme Fouquet (comptable)  
Nice Matin est présent pendant 2 heures environ  
8 personnes dans le public

Secrétaire de séance : Mme Mellerin.

*Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme Balzan qui siège à la place de M. Ravat, démissionnaire.*

*Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : Motion contre la fusion du département des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur. Il demande si quelqu'un s'oppose à la présentation de cette motion, laquelle n'a été envoyée que 2 jours avant la séance contrairement aux autres documents envoyés 5 jours avant.*

*Le groupe J'Aime Le Rouret s'oppose à la présentation de cette motion.*

*M. le Maire regrette, expliquera au Président du Conseil Départemental que le groupe d'opposition du Rouret a refusé de voter cette motion. La motion sera retirée de l'ordre du jour et sera présentée à une date ultérieure. Puis compte tenu des délais à respecter, il affirme qu'elle ne pourra être votée au Rouret mais qu'elle a été votée en conseil communautaire à l'unanimité de tous les groupes. Le Rouret va se distinguer par un non vote.*

*M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et soumet le procès verbal du 24 février 2022 à l'approbation des élus.*

*Mme Fécourt fait part des remarques suivantes : "Ce procès-verbal ne retranscrit pas vraiment la nature des débats. Les marques de mépris à mon égard y sont curieusement absentes.*

*Nous souhaitons qu'il soit ajouté que Mme Fécourt n'a jamais demandé d'afficher les bulletins de salaire de M. le maire. J'ai rappelé la loi de 2019 (n° 2019-1461 du 27 décembre 2019) sur la transparence de l'action publique qui exige qu'un tableau des indemnités perçues par les élus soit présenté en séance avant le vote du budget. Ce tableau doit être nominatif et en euros.*

*L'an dernier, nous n'avions pas demandé ce tableau et il n'avait pas été présenté alors que la loi le demande. Nous sommes satisfaits de voir que vous le présentez ce soir."*

*Monsieur le Maire affirme son manque de courtoisie à mon endroit et présente ses excuses, "j'ai utilisé dans les emportements des débats un terme un peu barbare qui n'appartient pas au langage français, un terme qui a été repris dans un courrier de (M. Fécourt mais il n'a pas été cité) mais déformé "garde chiourmesque"*

*étant devenu garde chiourmette, ce qui est faux. Je préciserai qu'il y a des choses fausses dans ce courrier. J'aimerais que ce soit corrigé dans le PV. J'ai dit "moi aussi j'ai un petit vélo dans la tête, moi aussi j'ai envie de faire du vélo, pour autant la digitalisation du monde permettra d'avoir le temps. Ce qui a été retraduit par "je n'ai pas de petit vélo dans la tête". Il est vrai que j'ai peut-être présenté cette phrase en fin de soirée pour dire que nous avons tellement de sujets, que le vélo qui est votre priorité, n'est pas forcément la nôtre même si ça reste quelque chose d'important et d'ailleurs il y a un travail important qui est fait sur le budget.*

*Je crois qu'il a été évoqué dans ce courrier le mot "risée", ce qui est faux. J'ai utilisé le terme "dérision du canton" et non pas des élus puisque là aussi il y a une manipulation, c'est une démarche volontairement manipulée. Ce courrier est une volonté de division, de manipulation, il n'est pas dévastateur mais avec une volonté de faire en sorte de déstabiliser, de diviser mais personne n'est dupe. Je souhaiterais que moi aussi mes propos soient rétablis. Quand je dis "je n'ai pas un petit vélo dans la tête", c'est implicitement pour comprendre que nous faisons tellement plein d'autres choses qu'on n'est pas arc-boutés sur ce sujet. Voilà la réalité des propos qui est à mettre dans un contexte général et dans le cadre du ROB, vous avez fait une présentation vélo, vélo, vélo... alors que nous parlons crèche, travaux, investissements, fiscalité... des choses qui nous paraissent importantes pour la bonne vie du village. Si nous rêvons tous de vouloir développer et d'ailleurs dans le PLU chaque nouvelle opération inclut les marges de recul suffisante pour que demain, dans l'avenir, les générations puissent réaliser des aménagements. Aujourd'hui il y a un désir, pas forcément un besoin. Il ne faut pas confondre ses désirs avec les besoins d'une population. Pour nous, le premier besoin à mettre en pratique, c'est d'abord le besoin de la réalisation de la crèche.*

*Je vous présente mes excuses pour ce manque de courtoisie qui semble vous avoir blessée. Je sais reconnaître mes erreurs mais en même temps je veux rétablir un peu la vérité. Vous rajouterez ces termes au PV. Tout sera rétabli pour tout le monde.*

*C'est bien de présenter des excuses mais à l'avenir, j'aimerais que les propos tenus ici soit empreints d'un peu plus de dignité comme le rappelle la charte des élus.*

*Ils le sont toujours, Mme Fécourt !*

*Mme Fécourt conteste l'affirmation de M. le maire.*

*Lorsque vous avez prononcé des paroles mensongères ou des contre-vérités en disant que le CCID ne se réunissait jamais. Vous n'êtes pas venue vous renseigner. Il est normal que parfois cela provoque l'ire de notre part car nous ne comprenons pas très bien votre comportement. Comme nous savons que vous avez le contrôle de la passion et la passion du contrôle de nos services municipaux, cela a provoqué l'expression "volonté garde chiourmesque" !*

*Vous avez enrobé les choses mais en fait la méchanceté est un aveu de faiblesse, M. le maire.*

*Je ne suis pas méchant mais quelqu'un de gentil !*

*Là, ça l'était !*

*Les choses sont rétablies, vous exercez un contrôle assidu de nos services qui ne méritent pas ça. Comme c'est clairement établi, on n'a jamais de remarques du contrôle de la légalité, c'est-à-dire du Préfet, sur toutes les actions que nous conduisons.*

*J'ajoute la précision du Président de l'Assemblée Nationale, M. Richard Ferrand, au sujet des contrôles : Certaines préfectures contrôlent 3 % des actes, d'autres 80 %.*

*Vous appuyez sur cette idée-là que nous sommes dans une démarche illégale permanente, vous provoquez une certaine révolte au fond de vous et quand vous l'avez provoquée vous vous attendez à ce qu'on vous envoie des fleurs. Désolé, je vous enverrai peut-être des fleurs pour m'excuser moi-même.*

*Je ne demande pas cela, non merci.*

*Mme BOINNARD BERNA reprend : "vous exprimez des excuses à Mme Fécourt et en même temps vous en profitez pour réduire notre intervention uniquement sur le vélo, c'est un raccourci un peu délicat.*

*Comme les PV ne sont jamais réellement le reflet des débats et notamment de nos interventions, en plus de l'enregistrement que vous faites, nous vous proposons de vous communiquer nos interventions.*

*Je vous rappelle que ce PV doit traduire la synthèse, l'ambiance, pas le mot à mot. Si vous nous fournissez des écrits, nous ne prendrons que la synthèse. Ce n'est pas de la propagande qui doit être projetée uniquement ce qui est inscrit à l'ordre du jour, c'est pourquoi j'avais recadré le débat. Vous m'avez empêché la motion, vous devez vous tenir à l'ordre du jour.*

*Nous ne demandons pas du mot à mot, juste que le PV soit le reflet des débats.*

*Pour nous il l'est. Nous pensons que ce qui est écrit traduit ce qui se passe en ambiance générale au sein du conseil municipal. Nous avons la confiance de la population pour porter notre projet, vous avez le vôtre, on n'est pas là pour appliquer votre politique. Vous aviez fait une longue intervention sur le vélo, cela viendra peut-être, ce n'est pas notre priorité car on passerait tous les moyens financiers dans une action comme celle-ci, ce n'est pas si simple.*

*Vote : 4 CONTRE de la liste J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.*

## **1. Administration générale**

### **1.1 Convention d'objectifs entre la commune du Rouret et l'association "École Buissonnière du Rouret" (DCM 2022-11)**

La commune a attribué dans le cadre de sa politique d'aide aux familles et à la cohésion sociale pour l'exercice 2022 la somme de 80 000 € à l'association du centre de loisirs « L'école buissonnière » du Rouret.

L'école buissonnière bénéficie d'avantages en nature (loyer valorisé, électricité, gaz, eau, prestations de nettoyage et assurance inclus) à hauteur de 36 628,90 € (base 2021).

Au-delà de la somme de 23 000 € il est obligatoire d'établir une convention d'objectifs entre l'autorité administrative attribuant une subvention et l'organisme qui en bénéficie.

Monsieur le Maire expose que la convention d'objectifs, fixant les engagements de l'association « L'école buissonnière du Rouret » envers la commune en contrepartie de la subvention annuelle versée par cette dernière, est renouvelée.

Y sont détaillées les activités et le rôle que le centre de loisirs doit assurer auprès de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, ses missions et les obligations de compte-rendu financiers et administratifs.

*Sortie de Mme Florence Bourjade*

*Vote : UNANIMITE*

## 1.2 Convention d'objectifs entre la commune du Rouret et l'association "Crèche Vitamine" (DCM 2022-12)

La commune a attribué dans le cadre de sa politique d'aide aux familles et à la cohésion sociale pour l'exercice 2022 la somme de 11 000 € à l'association de la crèche « Vitamine ».

La crèche Vitamines bénéficie d'avantages en nature (loyer valorisé, fluides, prestations de nettoyage et assurance inclus) à hauteur de 16 304,29 € (base 2021).

Au-delà de la somme de 23 000 € il est obligatoire d'établir une convention d'objectifs entre l'autorité administrative attribuant une subvention et l'organisme qui en bénéficie.

Monsieur le Maire expose qu'une la convention d'objectifs fixant les engagements de l'association « Crèche Vitamine » envers la commune en contrepartie de la subvention annuelle versée par cette dernière a été rédigée.

Y sont détaillées les activités et le rôle que la crèche associative doit assurer auprès de la petite enfance et les obligations de compte-rendu financiers et administratifs.

*Vote : UNANIMITE*

## 1.3 Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein de la commission municipale des finances (DCM 2022-13)

M. le Maire, en tant que Président de droit de la commission municipale « Finances », rappelle que celle-ci, créée le 02 juillet 2020 par le Conseil Municipal, comprend en tout huit membres titulaires.

Il précise que M. CASCIANI Maurice, adjoint aux finances, en a été désigné vice-président lors de la première séance de ladite commission, en date du 07 juillet 2020.

M. le Maire rappelle que seuls les conseillers municipaux peuvent composer une commission municipale, et que dans les communes de 1.000 habitants et plus, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (art. L 2121-22 du CGCT). **Aussi, suite à la démission volontaire de la liste minoritaire de M. Damien RAVAT, celui-ci devra nécessairement être remplacé par un élu de la même liste.**

S'agissant d'une désignation, l'élection s'effectue par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

*Le vote est accepté à main levée. M. le maire invite les élus de son groupe à voter pour Mme BALZAN, seule candidate pour siéger à la commission des finances en remplacement de M. Ravat.*

*Vote : UNANIMITE*

## 1.4 Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein de la commission municipale "Petite enfance / enfance / jeunesse / activités associatives" (DCM 2022-14)

M. le Maire, en tant que Président de droit de la commission municipale « Petite enfance / enfance / jeunesse / activités associatives », rappelle que celle-ci, créée le 02 juillet 2020 par le Conseil Municipal, comprend en tout huit membres titulaires.

Il précise que M. DELORME Jacques, adjoint petite enfance, enfance, jeunesse et activités associatives, en a été désigné vice-président lors de la première séance de ladite commission, en date du 07 juillet 2020.

M. le Maire rappelle que seuls les conseillers municipaux peuvent composer une commission municipale, et que dans les communes de 1.000 habitants et plus, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (art. L 2121-22 du CGCT). **Aussi, suite à la démission volontaire de la liste minoritaire de M. Damien RAVAT, celui-ci devra nécessairement être remplacé par un élu de la même liste.**

S'agissant d'une désignation, l'élection s'effectue par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

*Même logique que pour commission des finances. Le vote est accepté à main levée. M. le maire invite les élus de son groupe majoritaire à voter pour Mme FECOURT, seule candidate pour siéger au sein de la commission "Petite enfance".*

Vote : UNANIMITE

#### 1.5 Dépôt des listes de candidature : Commission des Concessions et des Délégations de Service Public (CCDSP) (DCM 2022-15)

Les membres de l'actuelle CCDSP ont été désignés lors du Conseil Municipal du 02 juillet 2020 pour la durée du mandat.

La démission en date du 03 mars 2022 du conseiller municipal M. Damien RAVAT, a été actée par M. le Maire par courrier RAR expédié le 04 mars 2022.

M. Damien RAVAT siégeait au Conseil Municipal en tant que membre de la liste minoritaire « J'aime Le Rouret ».

Il est nécessaire de réélire la CCDSP dans son ensemble afin de ne pas laisser de siège vacant.

Il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la CCDSP en nombre égal à celui des membres titulaires.

Monsieur le Maire rappelle à que la CCDSP a pour mission de se réunir afin de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs candidatures (L 1411-5 du CGCT), d'en analyser les propositions, et de rendre un avis qui permettra à l'autorité habilitée à signer la convention de concession ou de DSP, d'engager les négociations. Cet avis constituera également un élément utile pour que l'assemblée délibérante désigne ultérieurement, et de façon éclairée, le titulaire des concessions de délégation de service public.

Elle est présidée de droit par M. le Maire (ou son représentant nommé par arrêté municipal, parmi les élus du Conseil Municipal non-membres de la CCDSP).

Suite à la démission d'un de ses membres (M. Damien Ravat, le 03 mars 2022) et afin de ne pas laisser de siège vacant, le Conseil Municipal du Rouret devra procéder à l'élection en son sein de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la Commission des Concessions et des Délégations de Service Public, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Titulaires actuels : A. Zeroual ; M. Casciani ; Y. Chesta ; J. Delorme ; D. Ravat

Suppléants actuels : J. Hattiger ; A. Nossardi ; H. Guillemain ; N. Wenzinger ; L. Debeire

*Suite à la démission de M. Damien Ravat, un membre titulaire est manquant et de ce fait la liste J'Aime Le Rouret n'est plus représentée. Ainsi le pluralisme des élus n'est plus garanti.*

*Vous demandez à élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants mais les 4 membres titulaires restants et les 5 membres suppléants ont leur mandat qui continue, ils sont donc toujours élus, à moins qu'ils aient démissionné.*

*M. le maire explique qu'ils n'ont pas démissionné. Il y a une logique législative : quand il y a une démission, cela ne se fait pas d'office.*

*Est-ce que ce n'est pas le même principe que pour la commission d'appel d'offres ?*

*M. le DGS répond négativement.*

*Mme Fécourt explique que pour la commission d'appel d'offres, le suppléant remplace le titulaire démissionnaire.*

*M. le DGS précise qu'on doit acter la présentation des listes, le scrutin se fera à la représentation proportionnelle au plus fort reste.*

*Mme Fécourt dit que le principe du vote est bien le même pour la commission d'appel d'offres et pour la CCDSP.*

*M. le DGS approuve.*

*Les listes sont présentées :*

*Liste 1 du groupe majoritaire :*

	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
1	<i>Mme A. ZEROUAL POMERO</i>	<i>M. J. HATTIGER</i>
2	<i>M. M. CASCIANI</i>	<i>M.A. NOSSARDI</i>
3	<i>M. Y. CHESTA</i>	<i>Mme H. GUILLEMIN</i>
4	<i>M. J. DELORME</i>	<i>Mme N. WENZINGER</i>
5	<i>M. JP LESNE</i>	<i>Mme F. SKYRONKA</i>

*Liste 2 du groupe minoritaire :*

	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
1	<i>M. L. DEBEIRE</i>	<i>Mme D. FECOURT</i>
2	<i>Mme S. BALZAN</i>	<i>Mme S. BOINNARD BERNA</i>

*Le vote à main levée est accepté à l'unanimité.*

## 1.6 Élection des membres de la Commission des Concessions et des Délégations de Service Public (DCM 2022-16)

Monsieur le Maire précise par ailleurs que, aux termes de l'article L. 1411-5 du CGCT peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CCDSP lorsqu'ils y sont invités par le Président de la Commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence. Leurs observations sont consignées au Procès-Verbal.

Conformément à ce même article, peuvent aussi participer à la CCDSP, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le Président de la Commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

*Résultats du vote :*

*Il y a 26 votants. La liste 1 du groupe majoritaire obtient 22 voix, la liste 2 du groupe minoritaire : 4 voix.*

*Le quotient électoral est de  $26/5 = 5,2$*

*Pour le groupe majoritaire :  $22/5,2 = 4,23$  le groupe obtient 4 sièges.*

*Pour le groupe minoritaire :  $4/5,2 = 0,76$  le groupe n'a pas de sièges.*

*4 sièges ont été pourvus, il reste 1 siège à pourvoir. Selon le principe du plus fort reste, le 5e siège reviendra au groupe minoritaire.*

*Seront donc élus en membres titulaires :*

*Mme ZEROUAL POMERO, M. CASCIANI, M. CHESTA, M. DELORME et M. DEBEIRE.*

*Seront donc élus en membres suppléants :*

*M. HATTIGER, M. NOSSARDI, Mme GUILLEMIN, Mme WENZINGER et Mme FECOURT.*

## 2. Service financier

Info 1 : Communication des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de leurs mandats 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'art. 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a inscrit au Code Général des Collectivités Territoriales la disposition suivante :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

**Tableau d'indemnités de fonction perçues par les élus municipaux  
au titre de leurs mandats 2021**

Elus	Mandat	Mairie	Frais de mission *	CASA	Dept.	PNR	TOTAL brut	TOTAL net avant impôts
LOMBARDO	Maire	25 670,04 €	639,00 €	24 806,64 €	33 371,04 €	1 650,00 €	86 137,42 €	64 235,85 €
CASCIANI	Adjoint	9 217,80 €					9 217,80 €	7 973,40 €
CHESTA	Adjoint	9 217,80 €					9 217,80 €	7 973,40 €
DELORME	Adjoint	9 217,80 €					9 217,80 €	7 973,40 €
DROUARD	Conseiller municipal	2 800,32 €					2 800,32 €	2 422,32 €
FISCHER	Conseiller municipal	2 800,32 €					2 800,32 €	2 422,32 €
GENET	Adjoint	9 217,80 €					9 217,80 €	7 973,40 €
HATTIGER	Conseiller municipal	2 800,32 €					2 800,32 €	2 422,32 €
LATY	Adjoint	9 217,80 €					9 217,80 €	7 973,40 €
PANNEAU	Adjoint	9 217,80 €					9 217,80 €	7 973,40 €
WENZINGER	Adjoint	9 217,80 €					9 217,80 €	7 973,40 €
ZEROUAL POMERO	Adjoint	9 217,80 €					9 217,80 €	7 973,40 €
GARCIA	Conseillère municipale			2 800,32 €			2 800,32 €	2 422,32 €
<b>TOTAL</b>		<b>107 813,40 €</b>	<b>639,00 €</b>	<b>27 606,96 €</b>	<b>33 371,04 €</b>	<b>1 650,00 €</b>	<b>171 081,10 €</b>	<b>137 712,33 €</b>

\* remboursement des frais de mission du salon des Maires de France

Arrivée de M. Nossardi.

M. le maire remercie tous les élus du groupe majorité qui se donnent sans compter et pour la plupart sans indemnités. Ils font preuve de passion pour leur commune et y consacrent beaucoup de leurs temps. C'est une responsabilité importante.

Pour être maire, être élu démocratiquement, il faut beaucoup de disponibilité, être engagé totalement, avoir une stabilité physique et psychique à toute épreuve. Il y a parfois beaucoup de médisances, de choses mal rapportées, des rumeurs qui peuvent être parfois injustifiées. C'est pourquoi, j'ai souhaité présenter mes indemnités la séance dernière parce qu'une rumeur a couru pendant la campagne électorale qui laissait entendre que j'étais multi millionnaire et que je profitais de sommes astronomiques

Mme Fécourt demande à ce que ce tableau figure au procès-verbal. C'est une recommandation du ministre de la Cohésion des territoires.

M. le maire confirme qu'il figurera au procès verbal.

La présentation est actée.

**BUDGET**

**2.1 Budget principal commune : Approbation du Compte de gestion 2021 (DCM 2022-17)**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le comptable du Trésor Public surveille la régularité des dépenses et des recettes de la commune.

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

Investissement :	1 449 477,96 €
Fonctionnement :	881 699,53 €
TOTAL :	2 331 177,49 €

*M. Casciani remercie M. le DGS et Madame Fouquet pour leur excellent travail.*

*Vote : 4 abstentions du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.*

## 2.2 Budget principal commune : Approbation du Compte Administratif 2021 (DCM 2022-18)

	Fonctionnement (rattachement comptable compris)	Investissement (hors reste à réaliser)	Reste à Réaliser
Dépenses	3 293 091,93 €	1 919 828,93 €	1 021 482,74 €
Recettes	4 174 791,46 €	3 369 306,89 €	38 833,50 €
Résultat	881 699,53 €	1 449 477,96 €	982 649,24 €

### Compte Administratif 2021 - Balance Générale de clôture

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de l'exercice						
Opérations exercice	1 919 828,93	2 380 830,76	3 293 091,93	4 174 791,46	5 212 920,86	6 555 622,24
Résultats de l'exercice		461 001,85		881 699,53		1 342 701,38
Résultat de clôture						
Résultats reportés N-1	0,00 €	988 476,11 €			0,00 €	988 476,11 €
Résultats de clôture		1 449 477,96		881 699,53		2 331 177,49
RAR	1 021 482,74	38 833,50			1 021 482,74	38 833,50

*M. le maire annonce que le compte administratif doit être présenté avant le 30 juin et qu'il doit être voté sans la présence du maire, lequel quitte la salle.*

*M. Casciani présente les résultats.*

*Après consultation du grand livre comptable, Madame Fécourt souhaite intervenir sur le [Projet de crèche et logements sociaux](#).*

Elle rappelle les sommes déjà payées :

- Création de la crèche, transfert du permis et maîtrise d'ouvrage d'Habitat 06 : **173 133,60 € soit environ 180 000 €**

- Notes d'honoraires versées en 2021 aux architectes Fauroux Père et Fils, les maîtres d'œuvre : **116 337,15 €**

Soit un total de **289 470,75 € environ 290 000 €**

La commune a déjà dépensé environ **290 000 €** pour ces études et le dépôt du permis pour un montant total des travaux estimé, dans la délibération 2020/54 votée le 30 juillet 2020, à **5 733 624 € HT**. Ces sommes versées représentent 5 % du total des travaux. C'est exorbitant.

Lors du conseil municipal du 24 septembre 2020, où a été votée la reprise du projet de transfert de maîtrise d'ouvrage et transfert du permis de construire avec Habitat 06, M. le maire avait dit que c'était pour gagner du temps mais avait omis de dire que c'était quoi qu'il en coûte !

Pour les dépenses 2021 de la crèche et logements, il faut aussi ajouter 4 paiements pour un montant total de plus de **165 000 €** pour le compte de la SPL, sans pouvoir lier ces paiements à un état d'avancement d'études.

Elle rappelle que le montant prévu pour la SPL est de **240 812,20 €**, ce qui correspond à 4,2 % du montant des travaux (5 733 624 €). Donc, il a déjà été payé les 2/3 alors que le projet n'a pas démarré.

Notre inquiétude est grande sur le plan financier mais aussi sur le futur de la SPL, compte tenu de l'information glissée en page 68 du ROB concernant non pas la crèche mais l'aménagement Cœur de Village et la restructuration du groupe scolaire il y est écrit, et cela n'a pas été expliqué en séance publique du 24 février dernier :

*"L'année 2021 a permis d'avancer sur ces deux sujets , malgré la **situation de cessation d'activités en cours de la SPL** en charge de ces programmes, dont la commune va devoir assurer maintenant le suivi en direct."*

M. le maire, qui est revenu dans la salle, va sûrement apporter des précisions sur l'activité de la SPL.

*M. le maire explique que la SPL a connu des déboires avec le changement de municipalité de Valbonne, Valbonne étant porteuse de grands projets, en les retirant, elle a entraîné la défection de nombreuses communes où est arrivé de nouveaux maires (Biot, Vallauris, Valbonne, Tourrettes sur Loup. Mes collègues m'ont désigné PDG pour pouvoir poursuivre et porter les projets d'Opio (école), Gourdon (école), Tourrettes sur Loup (salle polyvalente) et les projets du Rouret. A la fin de cette année 2021, après avoir rempli cette mission avec beaucoup d'engagement, j'ai souhaité que la mission retourne à l'envoyeur, c'est-à-dire l'actionnaire principal, la commune de Valbonne, afin qu'elle s'occupe de ces comptes et de la cessation d'activités de cette SPL. Il a été établi un accord avec la CASA, qui est le 2e actionnaire prioritaire pour faire une liquidation à l'amiable. M. Joseph CESARO, maire de Valbonne est le liquidateur amiable de cette SPL.*

*M. le maire dit que la commune n'a pas trop payé. Les prestations n'ont pas été détaillées, elles peuvent aisément l'être : travail d'architecte, de sondage, de relevés... plus les honoraires de cette SPL qui comptait à l'époque 4 à 5 employés et qu'il fallait payer. Une SPL permet de travailler "in house", c'est-à-dire avoir à disposition un outil au service des communes. Cela permet d'avancer plus rapidement car justement au sein il y a toutes les compétences. Nous avons payé tout ce qui devait être payé et lorsqu'on a senti que le vent tournait, on a réduit la voilure et aujourd'hui on ne paie que les prestations qui sont effectuées.*

*Vous avancez les 240 000 € d'honoraires. Pour une crèche, les honoraires d'architecte et de bureaux d'études s'élèvent aujourd'hui à presque 30 % du budget de la crèche. Nous sommes obligés de respecter la loi MOP qui définit les pourcentages auxquels nous sommes obligés de nous plier.*

*Les communes qui avaient des projets importants avaient des taux d'honoraires plus élevés, la commune du Rouret se situait dans une marge d'honoraires plus faibles que d'autres grandes communes. Nous avançons vers la cessation d'activités. Nous avons commencé à reprendre à notre compte les avancées concernant la crèche avec des paiements en direct. Concernant la concession d'aménagement Cœur de village, elle est pour le moment en statu quo. Nous ne souhaitons plus engager de grosses sommes. Mais l'opération ne s'arrêtera pas, nous la poursuivrons dès que nous retrouverons une liberté d'action. Cela va se compliquer et nous obliger à recourir à des cabinets externalisés avec des compétences précises pour pouvoir nous accompagner. Malgré l'investissement des élus, nous n'avons pas toujours, au sein de la commune, le personnel nécessaire pour faire avancer nos projets.*

*Le taux d'honoraires de l'architecte pour la crèche était de 7,5 % du montant des travaux, il y a une évolution de + 30 % du montant des honoraires suite à la reprise des études. Nous sommes en recherche d'économies compte tenu notamment de la hausse des matières premières.*

*Il n'y a aucun gaspillage, nous ne payons que ce qui est servi en terme de prestations intellectuelles, financières et techniques.*

*Mme Fécourt demande des explications sur le fait que la commune a déjà payé les 2/3 des sommes à la SPL (165 000 € payés sur un prévisionnel de 240 000 €).*

*M. le DGS répond que la commune paie des études réalisées par des cabinets missionnés par la SPL. Sur le grand livre comptable, le fournisseur indiqué est la SPL mais avec les honoraires payés à la SPL, il y a des études qui ont été payées par la SPL pour le compte de la commune. La SPL paie des études à la place de la commune, c'est le système de la concession d'aménagement. Jusqu'à présent la commune n'a pas payé d'études. A partir de maintenant, la commune va payer des fournisseurs d'études.*

*Mme Fécourt demande quels genres d'études ?*

*M. le maire précise des études d'urbanisme, des sondages, des fluides, mécanique des sols, de la CCI (pour 20 000 €). Le dossier est bien avancé.*

*M. le maire annonce que certains maires voudraient reconstituer une SPL car ils se trouvent démunis face à la complexité des projets. Il faut être très soigneux en terme juridique et d'administration.*

*M. le maire sort pour le vote.*

*Vote : 4 votes CONTRE de la liste J'Aime Le Rouret*

*M. Casciani commente notre vote : "contre la réalité, faut le faire !"*

*Mme Boinnard Berna lui rétorque que nous n'approuvons pas les dépenses réalisées.*

*Rappel : il est interdit de commenter un vote.*

*M. le maire revient en salle. M. le DGS va commenter les ratios pour faire des comparaisons au niveau des strates de populations équivalentes et de situer la commune et de montrer à l'Etat qu'on reste dans de bons équilibres.*

*11 ratios obligatoires, seuls 10 seront présentés :*

*n°1 : Dépenses réelles de fonctionnement / population : 721,19 / 815*

*ratio inférieur aux communes de même strate. Nos budgets de fonctionnement sont plus faibles que ceux des communes de même strate*

*n°2 : Produit des impositions directes / Population : 633,55 / 463*

*La commune est dans un territoire riche. On a des meilleures bases fiscales qui rapportent davantage d'argent. Heureusement que la dynamique des bases fiscales alimente les recettes de fonctionnement.*

*n°3 : recettes réelles de fonctionnement / population : 1011,86 / 1013*

*Elles sont équivalentes aux communes de même strate; il y a une faiblesse des autres recettes notamment de la DGF qui vient rééquilibrer les recettes de fonctionnement. Ce qui n'est pas donné à notre commune est donné aux autres, on se retrouve avec des recettes qui ne sont pas supérieures aux communes de même strate malgré une richesse fiscale supérieure.*

*n°4 : Dépenses équipement brut / population : 365,38 / 302*

*On est en phase réalisation, le projet crèche immobilise de l'investissement (déjà dépensé honoraires de maîtrise d'oeuvre), cela se retrouve dans ce ratio qui est supérieur aux communes de même strate du fait du projet crèche qui alimente ces dépenses d'investissement.*

*n°5 : Encours de la dette / population : 608,46 / 728*

*C'est le résultat de 7 années sans emprunt. Le ratio est très favorable par rapport aux communes de même strate sur les marchés financiers lorsque nous aurons besoin d'emprunter.*

*n°6 : DGF / population : 59,02 / 147*

*La commune a une DGF largement inférieure aux autres communes de même strate. C'est flagrant. Depuis 2013, année des premières baisses de DGF, on a perdu 62 % de DGF. C'est conséquent, c'est des recettes qui font défaut, on se retrouve avec un même niveau de recettes que les autres communes mais avec une DGF bien inférieure.*

*n°7 : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 53,23 % / 54,77*

*Le ratio est inférieur aux communes de même strate. Le parti pris est de ne remplacer que les départs en retraite et de ne créer que des postes ciblés et nécessaires sur la commune. Une grosse rigueur est mise en place sur les dépenses de personnel pour pouvoir maintenir un budget de fonctionnement cohérent.*

*n°8 : Dépenses de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 79,31 / 88,15*

*Nos dépenses de fonctionnement auquel s'ajoute le remboursement de la dette en capital ne mobilise que 79,31 % de nos recettes de fonctionnement. La rigueur dans la gestion de la dette et dans les dépenses de fonctionnement font que l'on est sur un ratio inférieur aux communes de même strate.*

*n°9 : Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 36,11 % / 29,81 %*

*Cela suit la même logique : à partir du moment où il y a un investissement important et lourd à supporter, on est sur un ratio supérieur aux communes de même strate.*

*n°10 : Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 60,13 % / 71,89 %*

*C'est la logique du désendettement depuis 7 ans, on a une dette qui pèse peu sur nos recettes réelles de fonctionnement par rapport aux communes de même strate.*

*M. le maire conclut sur la bonne santé financière de la commune. Nos finances communales sont bien tenues que nous avons été choisi par l'administration fiscale pour être commune pilote pour passer à la nouvelle nomenclature M57. M. le maire remercie à son tour M. le DGS, Mme Fouquet du service comptable, Adriane ici présente ainsi que tous les services à qui il leur est demandé en permanence de faire très attention aux deniers publics.*

### **2.3 Budget principal commune : Affectation des résultats 2021 (DCM 2022-19)**

*Avant le vote du budget principal, M. le maire souhaite expliquer : Un budget principal c'est l'expression de l'engagement de l'équipe municipale choisie par la population. Ce projet porte sur de nombreux équipements nouveaux : travaux, aménagements, services supplémentaires. Ce projet tient compte des obligations d'Etat et d'une vision que l'on se fait de la commune pour les 6 années à venir et même à plus*

long terme. L'Etat reste le garant de la société, pas pour favoriser les intérêts particuliers mais de développer de l'habitat à caractère collectif. Il faut rester attentif aux besoins de la population, c'est une évidence mais aussi et surtout aux possibilités de financement. Ne pas faire de promesses que l'on puisse tenir. Le budget primitif reste une oeuvre du groupe majoritaire, traduction de la confiance que les électeurs nous ont témoignée. Les difficultés vont grandissantes avec l'impact des refontes fiscales : le levier fiscal au fil des ans s'est déplacé des entreprises vers les ménages. 66 % des recettes totales de fonctionnement viennent des ménages. On doit être vigilants. La baisse de la DGF réduit la possibilité d'investissement de la commune. L'érosion monétaire établie à 3,2 % par l'Etat, cela a été annoncé dans le ROB, est revue à la hausse, aujourd'hui à 6 % pour la France. Cela va entraîner des surcoûts en matière de fournitures, prestations. Donc nous sommes dans une incertitude totale. Cela va altérer nos marges de manoeuvre puisque tout augmente sauf nos ressources. La mobilité des bases est légèrement accentuée cette année mais ne suffira pas et que cela va entraîner sûrement une augmentation des taux d'imposition. Le relèvement de 3,4 % des bases couvrent à peine la hausse des dépenses d'électricité. 80 000 € de dépenses supplémentaires d'électricité pour la commune (52 % d'augmentation). Les taux d'imposition relèvent toujours des besoins en équipement de la commune. Il y a beaucoup de disparité entre les communes. Les communes sont égales uniquement devant la loi. La répartition de la charge fiscale entre les 4 taxes a été retirée. Le seul lien fiscal entre le contribuable et la commune est la taxe sur le foncier bâti, taxe majeure. Cette catégorie de contribuable représente le plus gros effort du produit fiscal, le contribuable porte seul les évolutions et charges diverses de la commune: services rendus, urbanisme, cantine, garderie... Les locataires n'assument plus aucune charge. Les propriétaires portent donc le volume des investissements : entretien de la commune, logements, voiries... mais aussi la participation au mécanisme de péréquation qui considère que par rapport à nos bases et notre potentiel fiscal l'Etat peut retirer une part de l'impôt prélevé pour l'adresser en solidarité aux communes plus défavorisées. Donc, on prélève de l'impôt au Rouret qui s'en va sur d'autres communes (90 000 €, c'est conséquent). Le contribuable porte aussi le poids de l'amende SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) imposée pour insuffisance de logements sociaux (maintenant nous avons presque 90 logements sociaux, mais il en faudrait 450, l'amende SRU continue de peser, elle est prélevée sur l'impôt des ménages propriétaires. Ce même contribuable porte le poids de la dette.

Tous les services rendus à toutes les catégories de population seront calculés au juste prix : locaux, logistique... Les demandeurs de services devront payer le juste prix, ce ne sera plus les deniers publics des propriétaires qui assumeront la mise à disposition des locaux. Cela va sûrement provoquer des remous. La comptabilité analytique qui se met en place permettra de lire toutes les dépenses. La dette souveraine de l'Etat est de 2360 milliards d'euros. Les rétentions de la DGF servent à rembourser la dette souveraine.

Il y a eu un recul du consentement à l'impôt du citoyen. Aujourd'hui, la cohésion sociale avec seul le propriétaire qui assure les charges se fait difficilement.

Rareté des financements extérieurs des autres collectivités.

Logique de la stabilité des taux d'imposition.

Financement des investissements sans nouvel emprunt pour la 7e année consécutive. Ce ne sera pas le cas dans les années qui viendront avec des investissements importants

Maîtrise des dépenses de fonctionnement avec la compensation des dépenses énergétiques et autres coûts imposés.

Le Compte Administratif 2021 présenté par M. Casciani :

- Un excédent de fonctionnement de : 881 699.53 €
- Un excédent d'investissement de : 461 001.85 €
- Soit un résultat excédentaire de : 1 342 701.38 €

Le résultat de clôture comprenant les résultats des années antérieures présente :

- Un excédent de fonctionnement de : 881 699.53 €

- Un excédent d'investissement de : 1 449 477.96 €
- Soit un résultat de clôture excédentaire de : 2 331 177.49 €

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2021 du budget de la commune à la section d'investissement comme suit :

- En recettes d'investissement : art. 1068 : 881 699.53 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement est reporté à hauteur de :

- En recettes d'investissement : art. 001 : 1 449 477.96 €

*Vote : 4 abstentions du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité*

#### 2.4 Vote des taux d'imposition locaux pour l'année 2022 (DCM 2022-20)

##### PROPOSITION DE VOTE DES TAUX

Taxe	Taux 2021	Taux 2022 proposé
Taxe foncier bâti	25,27%	25,27%
Taxe foncière non bâti	71,80%	71,80%

Concernant la taxe d'habitation majorée pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale, instaurée par la Délibération du Conseil Municipal n°2016/18 du 17 mars 2016, celle-ci est maintenue au taux de 20% sur l'exercice 2022, conformément aux dispositions de Code Général des Impôts, art. 1407 ter.

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, est quoi qu'il en soit figé à celui de 2019 pour la période de 2020 à 2022. La commune pourra de nouveau ajuster ce taux à partir de 2023.

*M. le maire rappelle l'évolution des bases de 3,4 % pour cette année et si l'on remonte sur les 9 dernières années, cette évolution des bases représente une augmentation de 1,27 %, ce qui n'est pas énorme.*

*La taxe sur le foncier bâti ramène environ 32 000 €, la majoration de 20 % sur les résidences secondaires : 40 000 €. Ces deux produits ne couvrent pas les subventions accordées en terme de services aux familles : les subventions accordées à l'Ecole Buissonnière et à la crèche.*

Vote des taux : Unanimité

## 2.5 Vote des subventions aux associations pour l'année 2022 (DCM 2022-21)

M. Delorme précise qu'il existe environ 30 associations actives qui participent à la vie de la commune. Elles sont subventionnées soit de manière financière voir tableau ci-dessous soit de manière indirecte par l'octroi de locaux à des tarifs préférentiels.

Avec Monsieur Hattiger, expert comptable, on a demandé aux associations de fournir des documents : compte rendu du bilan, comptabilité pour les grosses associations. Certaines associations ont répondu, d'autres par négligence peut-être n'ont pas répondu. On se propose de relancer la question l'année prochaine, la subvention sera soumise à la fourniture des dossiers afin d'avoir un certain droit de regard. Les subventions ont été maintenues compte tenu des effets de la pandémie sauf la crèche Vitamines qui n'a demandé qu'une subvention de 11 000 € au lieu des 20 000 €. Une association a augmenté, l'UNC, association des Anciens Combattants qui depuis plusieurs années n'avait pas eu d'augmentation et qui fournit pour les fêtes patriotiques des gerbes, lesquelles augmentent. Pour la 2e année, saluons l'esprit d'intégrité citoyenne de l'association judo qui a refusé la demande de subvention de 1500 € qu'elle recevait chaque année pour les déplacements des compétitions compte tenu de la pandémie ces déplacements n'ont pas eu lieu.

Il est proposé pour l'exercice 2022 de soutenir le monde associatif au travers du versement de subventions aux associations telles que figurant ci-dessous :

Ecole Buissonnière	80 000,00 €
Crèche vitamine	11 000,00 €
Comité des fêtes	10 000,00 €
Alpine Côte d'Azur	500,00 €
Association Handball des Collines	2 000,00 €
Bibliothèque	1 250,00 €
Association Tempo	1 550,00 €
Association fête de l'art et de la culture	5 000,00 €
Cansa Basket	600,00 €
Association sportive collège	400,00 €
Association UNC	700,00 €
Association des lieutenants de la louvèterie des AM	600,00 €
APCR (association propriétaires et chasseurs du	200,00 €
<b>Total Associations</b>	<b>113 800,00 €</b>

### Intervention de Mme Boinnard Berna :

L'année dernière, le total était de 123 350 €, le total comprenait l'aide aux jeunes sportifs de 750 €. Nous avons fait remarquer que cette aide n'était pas attribuée à une association et donc qu'elle n'aurait pas dû figurer dans ce tableau.

Nous constatons que vous avez pris en compte notre remarque et nous vous en remercions.

Par contre, la commune subventionne toujours l'association Alpine Côte d'Azur pour faire rouler des voitures à moteur thermique. Ceci est en totale contradiction avec les valeurs de développement durable et de transition écologique que vous mettez en avant par exemple avec Action Planète.

M. le maire précise que cela participe à la notoriété du village. Aujourd'hui avec ses véhicules anciens, ses deux randonnées rallyes portent l'image de la commune au-delà de ses limites communales. Ces passionnés

*méritent d'être soutenus, c'est une marque française, cela participe de la cohésion et du lien social, il ne faut pas tout rejeter. Très prochainement, dans le cadre du vélo, nous allons avoir une manifestation au village avec une nouvelle association. Je remercie tous les bénévoles qui se donnent. Certaines associations sont pourvoyeuses d'emplois, d'autres répondent à l'intérêt général. Elles fabriquent du lien social.*

*Le comité des fêtes a reçu une subvention de 10 000 €. Pouvez-vous nous dire pourquoi la commune a payé pour le marché de Noël 3 150 € à Giens 1900 (la démonstration des vieux métiers) cela n'entraîne-t-il pas dans le budget du comité ?*

*M. le maire dit que cela n'est pas prévu comme cela et laisse Mme Zeroual Pomero s'expliquer. Nous avons des prestations qui s'ajoutent et qui souvent sont prises en charge par la commune pour assurer l'équilibre parce que c'est soumis parfois à des choix qui interviennent au cours de la manifestation du marché de Noël.*

*Mme Zeroual Pomero explique que la subvention du comité des fêtes était avant de 15 000 €. Les 10 000 € sont consacrés uniquement au marché de Noël. Les prestations d'animation dépassent les 10 000 €. Le dépassement est pris en charge par la commune.*

*Pour terminer, en commission des Finances et cela a été rappelé, il a été mentionné qu'un certain nombre de dossiers d'associations n'étaient pas complets et que l'apport de certaines associations à la commune n'était pas démontré et jugé insuffisant voire inexistant.*

*Pour toutes ces raisons cette année nous allons voter contre contrairement à l'année précédente.*

*M. le maire précise que la préfecture impose aux associations de fournir des documents, d'établir un conseil d'administration chaque année... certaines pensent qu'elles peuvent s'exonérer de toutes ces démarches. Nous accompagnons ces associations, les formons.*

*M. Hattiger précise que les associations devraient nous donner un rapport d'activités, une assemblée générale, un bilan et un compte de résultats, un prévisionnel. Pour certaines, ce n'est pas le cas. Aucun moyen coercitif n'a été mis en place, le but étant de leur faire prendre conscience qu'elles ont une obligation légale envers leurs adhérents. Le but est qu'au terme du mandat, on ait des dossiers complets pour pouvoir statuer en subvention directe ou indirecte. On a dit que certaines associations n'étaient pas diligentes en matière de communication de documents malgré différents mails. Je réclamais des statuts à jour, que l'on n'a pas pour tout le monde, des certificats d'assurance responsabilité civile, un rapport d'activités, un bilan succinct (extrait de compte afin de savoir s'ils avaient de l'argent en banque ou non), un budget prévisionnel et la demande de subvention. Nous allons faire un peu de pédagogie afin que les autres années, on soit moins enclin à réclamer. Nous leur avons fait comprendre qu'il y avait un problème, il faut absolument que les choses évoluent. Toutes les associations partent d'un bon sentiment. Elles ne doivent pas être dénigrées. M. Hattiger s'est proposé de les aider dans la rédaction d'un compte financier.*

*M. le maire conclut en disant que celles qui ne se plieront pas aux obligations n'auront pas de subvention.*

*Vote : 4 CONTRE du groupe J'Aime Le Rouret, 1 retrait de M. Casciani (membre de l'UNC) et Mme Bourjade (sortie) adopté à la majorité.*

## 2.6 Budget principal commune : Approbation du Budget Primitif 2022 (DCM 2022-22)

*Avant de laisser la présentation à M. Casciani, M. le maire précise que c'est retranscription du Rapport d'Orientation Budgétaire.*

*Les notes de synthèse sont pratiquement des délibérations abouties afin de bien appréhender le sujet.*

Il est proposé d'arrêter le budget primitif 2022 comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT (BP + RAR)
Dépenses : 3 894 000,00 €	Dépenses : 5 088 654.69 €
Recettes : 3 894 000,00 €	Recettes : 5 088 654.69 €

Recettes d'investissement : subventions

Partenaires	Subventions	RAR 2021	BP 2022
CASA	Participation crèche : construction		618 095,15 €
Département	Participation crèche : construction		430 000 €
Département	Dotation cantonale 2021	38 388,50 €	60 000 €
Département	Requalification lavoir Beume Robert		16 363 €
SOUS TOTAL DEPARTEMENT		38 388,50 €	521 363 €
Etat	Participation crèche : construction		149 910 €
Etat	Requalification lavoir Beume Robert		66 618 €
Etat	Mise en place vidéo protection		100 000 €
SOUS TOTAL ETAT			316 528 €
CAF	Participation crèche : construction		332 353,55 €
CAF	Centre Ados		5 184 €
SOUS TOTAL AUTRES PARTENAIRES			337 537,55€
TOTAL		38 388,50 €	1 797 523,70 €
RAR 2020 + BP 2022			1 831 912,20 €

*M. le maire rappelle toute l'utilité du département. La fusion au sein de la métropole Nice Côte d'Azur entrainerait un rééquilibrage non plus en solidarité sur l'ensemble du territoire mais peut-être une*

préférence pour la capitale azurée. Voilà pourquoi les 163 communes, en tout cas la très grande majorité s'opposent à cette intégration.

Avant de lister les opérations d'investissement pour 3 577 436 €, M. le maire répond au caractère alarmiste de l'opposition au sujet de la crèche en insistant sur le fait que l'opération est très largement subventionnée, la prévision de reste à charge pour la commune est de 775 000 €, ce qui est rend l'opération plus que convenable.

Lorsque cette crèche va ouvrir, on va se retrouver en dépenses de fonctionnement, avec une dépense supplémentaire qui varie suivant les propositions entre 180 000 et 230 000 €. Il faudra une quinzaine d'employés. Ce projet est attendu depuis de longues années.

Provision Crèche	
Dépenses : 1 887 200 €	Recettes 1 530 000 €
Solde à financer sur 2023	
Dépenses : 1 104 082 €	Recettes complémentaires : 606 000 € + FCTVA
Autofinancement prévisionnel : 775 000 €	
Montant prévisionnel de l'opération crèche : 4 013 355 €	

Travaux de voirie et réseaux divers : 402 900 € :

Chemin des Pierres de Moulin : 42 000 €

Halte du Collet : réfection du enrobé des coursives : 10 000 €

Chemin des Poulinières : enrobés phase 1 : 20 000 €

Chemin des Bourges : enrobés : 34 000 €

Chemin de Troussane : chicane : 6 400 €

Chemin de la Taulisse : aménagement voirie chicanes/ alignement : 26 000 €

Travaux de réfection des enrobés cimetièrre phase 2 : 28 500 €

Mise aux normes PMR des voies communales : 20 400 €

Mise en valeur patrimoniale du lavoir de Beaume Robert phase 1 : 40 000 € (subventions Département : 16 363 € et Etat (DSIL) 70 125 €

*Mme Fécourt demande s'il est envisagé de consulter l'association Archeam (Association de recherche archéologique des Alpes Maritimes. Elle a fait une visite des lieux avec le Président M. Denis Biette et les documents attestent de pierres gravées mais il n'a pas été possible de les retrouver, les pierres ayant été déplacées lors d'une précédente réhabilitation. Il compte revenir sur les lieux car il existerait selon les documents d'autres pierres gravées, ces pierres se situeraient dans le talus.*

*M. le maire explique que des associations du patrimoine ont parfois été sollicitées et elles ne sont pas d'un grand secours mais peut-être que nous pourrions le solliciter. Aujourd'hui, on ne va pas intervenir sur le lavoir mais sur les abords, on veut le remettre en eau. Je ne sais pas si cela mérite que l'on fasse intervenir ce Monsieur. Pour faire faire des économies à la commune, c'est moi-même qui dessine tout cela comme pour le cimetière. Vous pouvez transmettre l'adresse de cette personne à notre Directeur Général des Services et on verra s'il nous ait d'un apport supplémentaire.*

*Mme Fécourt précise qu'il s'agit surtout de précautions à prendre pour ne pas détruire les traces du passé. Elle communiquera les coordonnées de l'association.*

*Ces associations ont souvent de bonnes idées qui empêchent.*

*Suite des investissements :*

Chemin des Rainards : collecteur des eaux pluviales + réfection chaussée et parking propriété de la commune pour des services de secours : 80 000 € (RAR 2021 sur cette opération : 85 000 €, recettes cantonales : 75 000 €)

Provision diverses opérations de voirie et campagne de point-à-temps : 60 000 €

Chemin des Guiols : études hydrauliques : mur à réaliser pour soutenir les berges : 15 600 €

Vallon de Frayère : études hydrauliques : 10 000 €

Divers levés topos : 10 000 €

Acquisitions foncières : 278 100 €

Chemin du Collet : AR 73 - 414 m<sup>2</sup> (petite maison des années 1950) emplacement réservé pour parc de stationnement paysager : 200 000 €

Vallon de Barnarac : BE 8 à 12 - 5 310 m<sup>2</sup> : 53 100 €

Quartier des Moulins : AT 107 - 432 m<sup>2</sup> pour agriculteur ou jardins partagés : 4 000 €

Dépenses liées à des alignements (frais d'actes et de cessions) : 21 000 €

Programme de vidéoprotection : 234 000 €

Equipement de 15 caméras sur 13 sites (subvention de 100 000 € de l'Etat (FIPDR)

*Il se félicite de l'installation des commerces et annonce l'ouverture prochaine d'une boutique de toilettage pour chiens.*

Programme de travaux au théâtre :

Remplacement du parquet : 200 000 € (recettes : remboursement de l'assurance encaissé en 2020 / fonds de concours de la CASA : 26 825 €)

Divers travaux d'équipement : 31 500 €

Etudes d'Aménagement Cœur de Village et restructuration du Groupe Scolaire : 150 000 €

*L'opération Cœur de Village est pour le moment stoppée même si les études sont déjà bien avancées. Pour l'école : nouvelle entrée, nouveau plateau sportif, création de 6 classes nouvelles, pourtour couvert jusqu'à la cantine et son extension, cheminement piétonnier depuis la rue des écoles vers le théâtre. Tout ceci sera présenté aux enseignants. Sous le plateau sportif, possibilité d'extension de ce groupe scolaire. Dans la partie proche de l'allée, nous avons imaginé un jardin de cour avec de l'eau, des nichoirs, des plantations. Il faudra procéder à un appel à candidatures pour affiner cette première démarche après avoir entendu les enseignants qui aideront à améliorer cette première esquisse.*

Entretien et travaux bâtiments et patrimoine communal : 166 000 €

Tennis municipal : programme de travaux phase 1 préau (plan dessiné par M. le maire) : 46 000 €

Locaux rez-de-chaussée mairie principale : réaménagement zone état-civil et zone urbanisme : 25 000 €

Immeuble "Stremoukhoff" centre village : réfection chéneau toiture : 10 000 €

Aménagement locaux centre Ados (rdc immeuble Galoubet) : 85 000 € (subvention CAF : 20 000 €)

Aménagement paysager : 72 589 €

Programme Chantebelle : aménagement paysager foncier public, la commune récupère voie, trottoirs : 16 000 €

Bois communal : création espace verger avec Rouret Action Planète : 36 000 €

Parking Possa Aiga : réaménagement jardin et espaces verts : 10 589 €

Divers aménagements paysagers sur la commune : 10 000 €

Equipement des services : 34 100 €

Divers mobiliers de bureau : 9 000 €

Equipement informatique : 17 500 €

Divers équipements services techniques : 7 600 €

Dénomination des chemins : lancement de la phase 1 opérationnelle : 30 000 €

*Un seul chemin a été refusé au Castellet. L'adressage va être répertorié sur tous les GPS. On travaille sur ce sujet avec la Poste.*

Développement durable et environnement : 25 000 €

Rénovation de l'éclairage public phase 4 (remplacement des lanternes en led) : 10 000 €

Enveloppe Ecocitoyenneté Le Rouret Action Planète : 15 000 €

campagne d'information en faveur des économies d'eau

réalisation d'un sentier botanique sur le bois communal

boitier pilote "j'allume ma rue"

panneaux extinction de l'éclairage public (suite)

études de faisabilité photovoltaïque

rayonnages de la recyclerie (va ouvrir prochainement)

campagne d'information sur les bonnes pratiques sur le bois communal

*Pour l'école, les toits sont constitués de plaques eternit, à terme nous devons refaire les toitures et grâce au projet de restructuration globale nous pourrions refaire les toitures et poser ensuite des panneaux photovoltaïques.*

Enveloppe remplacement matériel cantine : 12 000 €

Équipement des écoles en informatique : 4 500 €

interventions diverses mises aux normes d'entretien : 10 335 €

divers gros travaux d'entretien : 16 000 €

*Mme Fécourt intervient pour faire une remarque au sujet des frais de personnel :*

*Vous dites souvent que vous avez maintenu le nombre d'employés municipaux depuis 1995. Vous l'avez même diminué ces dernières années mais à quel prix !*

*Voici 2 exemples :*

*a) Au niveau de l'urbanisme*

*Depuis janvier, le service de l'urbanisme a été fermé au public 2 semaines.*

*Pour pouvoir consulter les différentes pièces qui composent le permis de la crèche, nous avons dû attendre 10 jours.*

*Ce retard est dû à une longue maladie. Il faut avoir aussi un peu de compassion, d'empathie pour nos services qui n'ont pas qu'une réponse à donner à Mme Fécourt dans l'immédiateté. Vous avez droit comme tout le monde et comme tout citoyen à toute information mais il ne faut pas vous rendre prioritaire.*

*J'ai dû attendre un mois pour obtenir une copie du permis de la crèche. Est-ce pour tout le monde pareil ?*

*M. le maire confirme que c'est pour tout le monde pareil. Personne n'a demandé le dossier de la crèche en dehors de vous. Vous mettez sous contrôle en permanence les services.*

*C'est normal qu'un citoyen s'intéresse aux projets de la commune. Ce n'est pas normal que je sois la seule à demander à voir les pièces du dossier. Compte tenu des délais, cela montre bien que les moyens humains ne sont pas suffisants pour satisfaire la population.*

*Mme Zeroual Pomero rebondit pour dire qu'elle avait le sentiment qu'au Rouret on n'avait pas suffisamment de permanences en urbanisme et à Roquefort, tout se fait par internet, c'est très difficile*

*d'avoir un rendez-vous. M. le DGS intervient pour dire qu'à Opio c'est la même chose. Au Rouret, cela a été fermé mais en fait c'est exceptionnel que cela soit ouvert par rapport aux autres communes.*

*Mme Fécourt reprend : C'est pour dire qu'il n'y a pas assez de personnel et le personnel est mis sous tension parce qu'il n'arrive pas à faire tout son travail.*

*A nouveau M. le maire dit que le personnel est sous tension, c'est pour cela qu'il convient de le protéger, vous devriez participer à cette bonne protection. Sans eux nous ne sommes rien, nous ne pourrions rien faire. Je les remercie.*

*J'ai bien conscience que le personnel est très dévoué et qu'il fait tout ce qu'il peut mais on s'aperçoit qu'ils ont une charge de travail très importante et même trop importante et qu'il y a besoin de recruter du personnel. Je n'ai rien contre le personnel, bien au contraire. Je le soutiens, je ne suis pas là pour le dénigrer, c'est cela que vous voulez faire passer auprès de la population mais ce n'est pas du tout le langage que nous tenons. On est là pour soutenir le personnel. Je donne un 2e exemple :*

#### *b) Au niveau de l'état civil*

*Lors de la commission de révision des listes électorales, le 17 mars dernier, nous avons appris que, par manque de temps, les radiations de personnes ayant déménagé du Rouret non inscrites dans leurs nouvelles communes de résidence n'ont pas pu être effectuées.*

*La personne se trouve frustrée de n'avoir pas pu faire son travail. C'est terrible.*

*Il y a un manque de personnel et vous ne recrutez pas le personnel suffisant pour satisfaire la population.*

*Pas pour satisfaire la population mais pour satisfaire Mme Fécourt, dit M. le maire.*

*Je suis traitée comme les autres.*

*C'est pour satisfaire Mme Fécourt parce que vous voulez tout dans l'immédiateté. Vous dites qu'il faut embaucher, c'est très facile avec l'argent public et heureusement que vous n'êtes pas à la tête de la commune et que vous n'êtes pas ordonnateur parce qu'il y a des communes qui ont tellement embauché qu'aujourd'hui elles sont dans la difficulté. Il faut faire des choix, nous avons fait le choix de vous retarder pour des documents, ce n'est pas très grave.*

*Je ne demande pas des documents dans l'immédiateté, ce que vous dites, c'est faux.*

*M. le maire stoppe Mme Fécourt. Nous savons exactement comment nous devons travailler. Bien sûr nous devrions tourner à 50 personnes et non pas 40 mais on n'a pas les moyens de se l'offrir. On n'arrive pas à trouver du personnel qui se dévoue et nous avons un espace contraint.*

*Vote : 4 Contre du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.*

*Commentaire de M. le maire : Les 4 élus d'opposition font leur travail d'opposant, ils s'opposent et nous, on continue d'avancer.*

## TARIFS

2.7 Catalogue des tarifs généraux : Location des salles municipales (Salle Renaldi / salle du Galoubet / Hall du Théâtre / salle de spectacle Théâtre / salle Roumanille / Salle Mistral (DCM 2022-23)

<b>SALLE MISTRAL</b>	Anciens tarifs		Nouveaux tarifs	
	Demi journée	Journée	Demi journée	Journée
De 1 à 30 personnes	200 € HT	300 € HT	210 € HT	310 € HT
De 31 à 60 personnes	350 € HT	450 € HT	360 € HT	460 € HT
Forfait café (par tranche de 10 personnes)	5,00 € HT		5,50 € HT	
Forfait Ménage	30,00 € HT		32,00 € HT	

<b>SALLE ROUMANILLE</b>	Anciens tarifs		Nouveaux tarifs	
	Demi journée	Journée	Demi journée	Journée
De 1 à 30 personnes	150 € HT	200 € HT	150 € HT	200 € HT
De 31 à 60 personnes	200 € HT	400 € HT	200 € HT	400 € HT
Forfait café (par tranche de 10 personnes)	5,00 € HT		5,50 € HT	
Forfait Ménage	30,00 € HT		32,00 € HT	

<b>SALLE DE SPECTACLE THEATRE DU ROURET</b>	Anciens tarifs (par jour)	Nouveaux tarifs (par jour)
Commune du Rouret/CCAS, Ecoles	Gratuité	Gratuité
Associations dont le siège social est domicilié sur la commune du Rouret : comprenant régie son et lumière, les tribunes déployées, les frais de nettoyage	1 000,00 € HT (1 200,00 € TTC)	1 200,00 € HT
Associations dont le siège social est domicilié sur la commune du Rouret : sans régie son et lumière, les tribunes déployées	583,33 € HT (700,00 € TTC)	700,00 € HT
Associations ou entreprises, organismes extérieurs au Rouret comprenant l'utilisation seule de la salle, sans aucune autre prestation	1 666,67 € HT (2 000,00 € TTC)	2 000,00 € HT
Associations ou entreprises, organismes extérieurs au Rouret comprenant régie son et lumière, les tribunes déployées, les frais de nettoyage	500 € HT (3 000,00 € TTC)	3 000,00 € HT

<b>HALL DU THÉÂTRE</b>	Tarif unique
Tarif location à la journée	150 € HT
Forfait café (par tranche de 10 personnes)	5,50 € HT
Forfait Ménage	32,00 € HT

<b>Salle Réraldi</b>	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Particulier domicilié au Rouret	65 € TTC par jour	70 € TTC par jour
Association exerçant habituellement ses activités hors commune ou groupement extérieur, mais ayant un lien avec la commune	70 € TTC par jour ou 40 € si prise de la salle pendant une période inférieure à 3 heures	80 € TTC par jour ou 50 € TTC si prise de la salle pendant une période inférieure à 3 heures
Caution restituée à l'issue de la manifestation	200 € TTC	200 € TTC

<b>Salle du Galoubet</b>	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Particulier domicilié au Rouret		70 € TTC par jour
Association exerçant habituellement ses activités hors commune ou groupement extérieur, mais ayant un lien avec la commune		80 € TTC par jour ou 50 € TTC si prise de la salle pendant une période inférieure à 3 heures
Entreprise ou intervenant extérieur (organisme de formation, etc...)		252 € TTC par jour
Intervenants extérieurs, pour 1h par semaine, avec engagement sur 1 mois plein minimum	30 € TTC / mois	30 € TTC par mois
Caution restituée à l'issue de la manifestation		200 € TTC

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er juillet 2022

*M. Debeire demande pourquoi les tarifs de la salle du Galoubet et la salle Renaldi sont en TTC alors que les autres sont en HT ?*

*M. le DGS expliquera que lorsqu'il s'agit d'un local à caractère industriel et commercial, c'est en HT et lorsqu'il s'agit local à usage standard, c'est en TTC. Sur toute la location du théâtre, la commune récupère la TVA.*

*Mme Boinnard Berna relève que le tarif pour une association hors commune est presque aussi élevé que pour un particulier du Rouret.*

Mme Zeroual Pomero est d'accord, s'adresse au DGS et propose de relever le tarif des associations hors commune à 100 € la journée au lieu des 80 € proposés.

M. le maire précise que de plus en plus ces tarifs vont augmenter du fait de la mise à disposition des éclairages, du chauffage, nettoyage... On va devoir faire un travail dans les services pour évaluer le prix coûtant.

*Ce nouveau tarif serait plus cohérent.*

Vote : Unanimité

**2.8 Catalogue des tarifs généraux : Théâtre / EAC du Rouret / Spectacles, dîners, abonnements et consommations (DCM 2022-24)**

**Spectacles et séances cinéma**

(Tarifs précédemment régis par la délibération n°DCM\_2019\_33 du 04 juillet 2019).

Pas d'augmentation opérée : les tarifs restent inchangés par rapport aux saisons 2019, 2020 et 2021.

NB : Est considéré comme « sénior » toute personne de 62 ans ou plus.

L'acronyme « CE » désigne les comités d'entreprises.

Les tarifs réduits s'appliquent sur présentation d'une pièce justificative.

Théâtre	Anciens tarifs			Nouveaux tarifs		
	Plein Tarif	Tarif Réduit (-12 ans)	Tarif Réduit (-18/Séniors/CE)	Plein Tarif	Tarif Réduit (-12 ans)	Tarif Réduit (-18/Séniors/CE)
Dîner-Spectacle de Catégorie 1	10 €	5 €	8 €	10 €	5 €	8 €
Dîner-Spectacle de Catégorie 2	15 €	8 €	10 €	15 €	8 €	10 €
Dîner-Spectacle de Catégorie 3	20 €	15 €	15 €	20 €	15 €	15 €
Dîner-Spectacle de Catégorie 4	25 €	15 €	20 €	25 €	15 €	20 €
Dîner-Spectacle de Catégorie 5	30 €	15 €	20 €	30 €	15 €	20 €
Dîner-Spectacle de Catégorie 6	35 €	30 €	30 €	35 €	30 €	30 €
Dîner-Spectacle de Catégorie 7	40 €	30 €	35 €	40 €	30 €	35 €
Dîner-Spectacle de Catégorie 8	50 €	40 €	45 €	50 €	40 €	45 €
Séance cinéma sur support DVD	5 €	3 €	3 €	5 €	3 €	3 €

Dîners spectacles cabarets	Anciens tarifs		Nouveaux Tarifs	
	Plein Tarif	Tarif Réduit (- de 12 ans)	Plein Tarif	Tarif Réduit (- de 12 ans)
Dîner-Spectacle de Catégorie 1	20 €	15 €	20 €	15 €
Dîner-Spectacle de Catégorie 2	30 €	20 €	30 €	20 €
Dîner-Spectacle de Catégorie 3	35 €	30 €	35 €	30 €
Dîner-Spectacle de Catégorie 4	40 €	30 €	40 €	30 €
Dîner-Spectacle de Catégorie 5	45 €	35 €	45 €	35 €
Dîner-Spectacle de Catégorie 6	50 €	40 €	50 €	40 €
Dîner-Spectacle de Catégorie 7	55 €	45 €	55 €	45 €
Dîner-Spectacle de Catégorie 8	60 €	50 €	60 €	50 €
Dîner-Spectacle de Catégorie 9			65 €	55 €
Dîner-Spectacle de Catégorie 10			70 €	65 €

Abonnements	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Formule d'abonnement « Chouette » Pass 3 spectacles au choix	40 €	40 €
Formule d'abonnement « Super Chouette » Pass tous spectacles de la saison culturelle (soit 10 spectacles en moyenne)	100 €	100 €

Les tarifs restent inchangés par rapport aux saisons 2018, 2019, 2020 et 2021.

NB : Les spectacles éligibles aux formules abonnement s'entendent hors soirées repas (dîners-spectacles) et hors « Bœuf Théâtre ».

Il est précisé que ces deux formules d'abonnement sont cessibles, l'acquéreur pouvant librement faire bénéficier une tierce personne de son abonnement.

(Tarifs précédemment régis par la délibération n°DCM\_2016\_96 du 18 octobre 2016) :

Consommations / Débit de boisson du Théâtre – Centre Associatif et Culturel	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Eau minérale (petite bouteille)	1,50 €	2,50 €
Eau minérale (grande bouteille)	2,50 €	3,00 €
Soda / boisson sans alcool	2,00 €	2,50 €
Café ou thé	1,00 €	1,00 €
Bière canette	2,00 €	2,50 €
Bière pression	2,50 €	2,50 €
Vin classique au verre	2,00 €	2,50 €
Vin supérieur au verre	4,00 €	4,50 €
La bouteille de vin classique	10,00 €	10,00 €
La bouteille de vin supérieur	16,00 €	16,00 €
Coupe de Prosecco		5,00 €

La bouteille de Prosecco		20,00 €
Coupe de Champagne	6,00 €	7,00 €
La bouteille de Champagne	35,00 €	35,00 €

Ces tarifs s'appliqueront à partir du 1er avril 2022.

Vote : Unanimité

**2.9 Catalogue des tarifs généraux : Reprographie de documents administratifs et objets vendus par l'administration (DCM 2022-25)**

Format papier	Noir et Blanc		Couleur	
	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif
A4	0,18 €	0,18 €	0,50 €	0,60 €
A3	0,50 €	0,60 €	0,80 €	0,90 €

	Ancien tarif	Nouveau Tarif
Prix de vente Disque Bleu	1 €	1 €

Vote : Unanimité

**DIVERS**

**2.10 Budget principal commune : admission en non valeur 2022 (DCM 2022-26)**

Le comptable a fait parvenir à la commune du Rouret la liste des titres qu'il n'a pas pu recouvrer pour 2019, d'un montant de 22 € pour des études surveillées.

Vote : Unanimité

## 2.11 Aide aux jeunes sportifs : Hugo Marini (DCM 2022-27)

Chaque année, la commune ouvre une enveloppe « aide aux jeunes sportifs » dans le cadre du vote du budget. En 2022, l'enveloppe prévue s'élève à 500 euros. Cette aide est attribuée aux meilleurs jeunes sportifs du Rouret.

C'est le cas de Hugo MARINI, 16 ans, dont le sport est le VTT de descente. Hugo MARINI est engagé avec détermination dans un parcours de formation exigeant.

Son palmarès pour la saison VTT DH 2021 est le suivant (catégorie Cadet) :

- Champion d'Europe de VTT DH en Slovénie
- Champion de France Cadet VTT DH en 2021 à Valberg
- Vainqueur de la Coupe de France Cadet VTT DH 2021 (6 courses)
- Vainqueur du Challenge 06 de VTT DH

La commune souhaite lui octroyer une bourse de 250 € dans le cadre de l'enveloppe « aide aux jeunes sportifs ».

Vote : Unanimité

*Mme Boinnard Berna demande s'il est envisagé de voter l'enveloppe des bourses pour les bacheliers.*

*M. le maire répond que c'est prévu car sans délibération, le trésorier payeur ne paie pas.*

## 3. Service scolaire

3.1 Convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants issus de communes extérieures : Saint-Vallier de Thiey (DCM 2022-28)

Par délibération en date du 8 juillet 2021, le tarif de la participation communale aux charges de fonctionnement actualisé s'élève à 1 387.52 € pour l'année 2021-2022.

Si, sur la base du même mode de calcul et des justificatifs correspondants, la commune de Saint Vallier de Thiey présente un coût par élève inférieur à celui du Rouret, c'est ce montant (le plus faible) qui s'appliquera.

La convention ci-jointe sera applicable à compter de l'année scolaire 2021-2022, renouvelables deux années scolaires supplémentaires soit jusqu'au 31 août 2024.

*Mme Wenzinger explique que le mode de calcul de la commune de Saint Vallier est ancien (de l'ordre de 600 €). Deux enfants sont concernés.*

Vote : Unanimité

## 4. Ressources Humaines

### 4.1 Création d'un poste d'adjoint technique principal et suppression d'un poste d'adjoint technique (DCM 2022-29)

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Il s'agit d'un emploi permanent, à temps complet, de catégorie C, pour assurer les missions d'agent technique dans les services scolaires de la commune.

M. le maire précise que tout le personnel municipal fait l'objet d'avancement sans retard.

Vote : Unanimité

### 4.2 Création d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe et suppression d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe (DCM 2022-30)

Il s'agit d'un emploi permanent, à temps complet, de catégorie B, pour assurer les missions de technicien au sein du service travaux équipements structurants de la commune.

Vote : Unanimité

## Informations diverses

### Info 2 : Bilan des informations transmises à l'INSEE suite à la campagne de recensement 2022

*M. le maire, prenant la voix de Jean LASSALLE, revient sur la question posée par Mme Fécourt sur le nombre d'agents recenseurs (3 pour Valbonne et 10 pour Le Rouret). La réponse est que la commune de Valbonne recense chaque année 600 foyers et donc n'a que 3 agents recenseurs.*

*Grâce à ma question on a appris quelque chose. Tout le monde a appris.*

*C'est la loi, Mme Fécourt !*

*Mme Fécourt reprend, cela fait du bien de l'entendre "C'est la loi"*

*Mme Zeroual Pomero présente les informations du recensement :*

*Résidences principales : 1 696*

*Résidences secondaires : 218*

*4098 bulletins. Des logements n'ont pas été enquêtés.*

*2 098 logements d'habitation*

*M. le maire dit que la population avoisinerait les 4 200 habitants.*

*Avec 1696 résidences principales, cela ferait 424 logements sociaux à réaliser. Aujourd'hui, l'Etat pour rattraper notre retard, nous demande 30 % de logements sociaux, ce qui nous amènerait à plus de 500 logements. Nous sommes soumis à une pression démographique galopante et chaque jour nous avons des demandes de logement. Ce matin, nous avons travaillé avec la commission communale des impôts directs, la CCID, à la catégorisation et au classement de 170 habitations qui ont fait l'objet de modifications (terrasses, garages transformés...) Ce travail sera présenté aux services de l'Etat comme chaque année, ce qui nous permet d'avoir un suivi régulier de tous les mouvements, sauf ceux réalisés de manière discrète. Cela permet d'assurer une équité fiscale. Si vous connaissez des gens qui ont fait une chambre dans le garage ou quelque chose de ce genre, vous pouvez toujours le signaler.*

### Info 3 : Compte rendu des décisions du maire

2022-16 : Le 17/02/2022 - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE SERVICES « ENTRETIEN MÉNAGER ET PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE DIFFÉRENTS BÂTIMENTS COMMUNAUX » (MAPA\_2020\_03)

Intégration de l'entretien des locaux « service travaux » au contrat de nettoyage avec LHMS couvrant la période du 01/05/2021 au 30/04/2025.

Le montant maximum de l'accord-cadre à bons de commande reste fixé à 60 000 € HT.

2022-26 : le 18/03/2022 - ATTRIBUTION DE MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE « MISSION D'OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE MUNICIPALE DE 50/60 BERCEAUX ET DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR SENIORS » AU 2 CHEMIN DU VALLON DE BARNARAC AU ROURET

Mise en place d'un marché avec Tempo Consulting en date du 17/01/2022 ayant un coût global de 40 560,00 € HT.

2022-27 : le 18/03/2022 - ATTRIBUTION DE MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE « TRAVAUX DE DEMOLITION D'UNE MAISON ET SES ANNEXES » AU 2 CHEMIN DU VALLON DE BARNARAC AU ROURET

Mise en place d'un marché lors de la notification par ordre de service avec Scoffier Freres ayant un coût global de 31 883,00 € HT.

La séance est close à 22 h 20.

Rendez-vous le dimanche 10 avril pour les élections présidentielles.